

**Commune de
Vuillafans**

Procès-verbal du conseil municipal
du vendredi 26 novembre 2021

Date de convocation : 20/11/2021

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 13
 Nombre de membres absents excusés : 2

Le vendredi 26 novembre 2021 à 20 h 30, le Conseil Municipal de Vuillafans dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en lieu habituel, sous la présidence de Claude CURIE, Maire.

Membres présents : Claude CURIE, Yves GAMELON, Bernard WOZNY, Rémi JEANNINGROS, Sylvie PERRET-GENTIL, Céline BOUVERET, Patrick CHANUSSOT, Marie-Thérèse CRETIN-GUTH, Benjamin DOLE, Michelle HOUSER, Jean-Benoît LAMBERT, Stéphane MEREL, Olivier THOURIN.

Absents excusés : Anne-Lise BOESINGER (procuration à Claude CURIE), Alain KIBLER (procuration à Yves GAMELON).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30.

Sylvie PERRET-GENTIL est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'inscrire à l'ordre du jour trois questions supplémentaires :

- 1°) présentation du devis PAGOT CAPUT pour remplacement de deux pneus, remplacement de deux rotules ;
- 2°) présentation du devis de Franche Comté Levage concernant les trois mobil-homes ;
- 3°) convention à la demande de la Fédération Française de Randonnées concernant le GR Loue et Lison, le GR 145 et la via Francigena. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

1°) – Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 octobre 2021

Le conseil à l'unanimité des membres présents approuve le compte rendu du conseil municipal du 29 octobre 2021.

2°) – Présentation et vote du devis de 89,20 euros HT pour les compléments de protections incendies par l'entreprise DE SAUTEL, suite au contrôle des extincteurs des bâtiments communaux

M. le Maire informe le conseil que suite au contrôle de l'ensemble des extincteurs de la commune, il convient de procéder à un complément de protection en apposant des plaques d'information et des fixations murales, le devis s'élève à 89,20 euros Hors Taxes. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

3°) – Présentation et vote pour donner l'habilitation à Mme MOTTA Julie, employée au service de l'urbanisme de la communauté de communes Loue Lison en charge des dossiers de la commune de Vuillafans

M. le Maire informe le conseil que dans le cadre de la compétence de l'urbanisme exercée

par la Communauté de Commune Loue Lison, Mme MOTTA Julie adjoint administratif territorial sera chargée en qualité d'instructeur au service de l'urbanisme de gérer les dossiers déposés par la commune de Vuillafans. En conséquence, celle-ci doit être commissionnée par nous pour constater sur le territoire communal les infractions visées dans les différents textes législatifs et réglementaires.

Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

4°) – Délibération pour autoriser M. le Maire à demander l'intervention d'un huissier de justice, afin de réaliser le constat de fin de bail commercial au gérant de la superette PROXI, M. JULIEN Philippe.

M.le Maire informe le conseil que suite à la demande de fin du bail commercial de M. JULIEN Philippe gérant de la Superette PROXI, il est nécessaire d'utiliser les services d'un huissier de justice pour réaliser le constat de fin de bail commercial. En conséquence M. le Maire demande l'autorisation de faire la démarche.

Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

5°) – Délibération et vote du loyer commercial pour M. CHEVASSUS Stève, nouveau gérant de la superette PROXI à partir du 1^{er} février 2022 et reprise de la gestion du logement communal situé au 14 route de Besançon

M. le Maire demande de délibérer et de voter le loyer commercial pour M. CHEVASSUS Stève, nouveau gérant de la superette PROXI à partir du 1^{er} février 2022. Après un tour de table, le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents pour un loyer de 500,00 euros par mois et d'un dépôt de garantie de 3 mois de loyer, soit 1 500,00 euros. Ce loyer sera révisé annuellement à la date du début du bail suivant l'indice de référence des loyers (IRC).

M. le Maire demande également de reprendre la gestion du logement affecté au local commercial et situé 14 route de Besançon, en maintenant le même montant du loyer au locataire actuel de 363,00 euros par mois. Ce loyer sera également révisé annuellement à la date du début du bail suivant l'indice de référence des loyers (IRC). Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents

6°) – Présentation et vote du devis de 519,60 euros TTC de BRICO SENS GRAIZELY FILS, chauffagiste en charge de l'entretien du chauffage de la nouvelle mairie et du local du CPI

M. le Maire informe le conseil que suite à l'intervention de maintenance du chauffage de la nouvelle mairie et du C.P.I effectuée par l'entreprise Graizely de Sancey le Grand, il convient de procéder à l'échange du thermostat d'ambiance du local des pompiers. Cette prestation s'élève à 519,60 euros TTC. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

7°) – Demande de subvention de l'association des Jeunes Sapeurs Pompiers Loue Lisons

M. le Maire informe le conseil que suite à la demande effectuée par courrier en date du 25 octobre 2021 du Président de l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers Loue-Lison d'Amancey, l'intéressé sollicite une aide financière de la part de la commune, afin de participer à l'achat de matériel, de tenues et des frais de fonctionnement de l'association. Il précise également que plusieurs jeunes de la commune figurent parmi les membres des J.S.P.L.L, Après un tour de table, il est proposé un montant de 350,00 euros.

Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

8°) – Demande d'un commerçant ambulant, M. ARCAY Ihsan pour s'installer le dimanche de 15 h à 21 h sur la place du marché, pour la vente de Kebab, sandwich et hamburger à emporter

M. le Maire informe le conseil que suite à la demande effectuée par courrier en date du 19 novembre 2021, de M. ARCAY Ihsan demeurant 8 Rue des déportés 25300 PONTARLIER (commerçant ambulant), l'intéressé souhaite stationner son camion tous les dimanche après-midi de 15 h à 21 h, afin de proposer à la vente à emporter, des Kebabs, des sandwiches et des hamburgers. Après un tour de table.

Le conseil vote à main levée, soit : 1 vote contre, une abstention, et 13 votes pour.

9°) – Présentation du tableau comptable pour l'étude de la rentabilité du

M. le Maire présente et commente le tableau détaillant les résultats comptable du chiffre d'affaire réalisé au camping/gîte du Pré-Bailly, soit :

- Dépenses de fonctionnement :	25 431,88 euros
- Recettes de fonctionnement :	35 529,90 euros
- Total des recettes nettes :	10 098,02 euros

(Pour information, le montant d'investissement de l'exercice s'élève à 3 082,08 euros)

M. le Maire précise que l'année 2021, a été malgré la pandémie et la météo pluvieuse de juin et juillet, plutôt bonne.

10°) – Présentation du tableau relatif au suivi du rendement du réseau d'eau potable pour l'exercice 2021

M. WOZNY Bernard présente et commente le tableau du suivi technique du service de la distribution d'eau potable, soit :

- Volumes pompés à la station de pompage de l'île :	13 477 m3
- Volumes produits par la source de Châteauvieux :	26 509 m3
- Total des volumes produits :	39 986 m3
- Total des volumes facturés à la population :	31 473 m3
- Rendement technique du réseau de distribution :	78,71 %

11°) – Organisation des vœux du Maire le dimanche 9 janvier 2022

Les vœux du Maire auront lieu le dimanche 9 janvier 2022, si les mesures sanitaires le permettent. A ce titre M. le Maire demande à la commission Cérémonie de préparer l'événement sous forme de présentation vidéo retraçant les différents événements de l'année écoulée. Pour ce faire une première réunion de travail est programmée jeudi 2 décembre 2021 à 18 h 30.

12°) – Organisation du repas des aînés pour 2022

Les travaux de réhabilitation de la salle des fêtes vont démarrer fin décembre, cette salle ne pourra donc pas être utilisée pour organiser notre traditionnel repas avec nos aînés. Il a donc été décidé de renouveler la distribution de bons d'achat en collaboration avec les commerçants de Vuillafans.

13°) – Affouage communal gratuit pour 2021

M. WOZNY Bernard informe le conseil que cette année la commune organisera un affouage gratuit, qui sera réalisé sur le terrain que la commune vient d'acquérir dit le « Parterre » et une autre tranche sera réalisée le long du chemin des deux tunnels. Un appel à candidature sera fait prochainement.

14°) – Présentation du devis PAGOT et CAPUT de 2 067,74 € pour remplacement de deux pneus sur le tracteur et changement des rotules avant

M. le Maire informe le conseil que suite à la crevaison d'un pneu et à l'usure importante de 2 pneus avant sur le tracteur Renault Celtis, nous devons procéder à la réparation et au remplacement des 2 pneus, ainsi qu'au renouvellement des deux rotules sur la direction. Cette prestation s'élève à 2 067.74 euros TTC. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents

15°) – Présentation du devis de Franche-Comté Levage de 2 256,00 € TTC pour levage Et la mise en place sur le camping de trois mobilhomes

M. le Maire présente le devis de Franche-Comté Levage de 2 256,00 € TTC, pour la mise à disposition d'une grue et d'un élingueur pour le levage des trois mobil-homes au camping. Le conseil à l'unanimité des membres présents donne son accord.

16°) – Convention à la demande de la Fédération Française de Randonnées pour le GR Loue et Lison, du GR 145 et de la via Francigena

M. le Maire informe le conseil que suite à la demande par courrier en date du 21 novembre 2021 de M. le Président du Comité Départemental de Randonnée Pédestre du Doubs, concernant une modification de tracé du GR : Pays Loue et Lison et du GR : 145 Via Francigéna sur le territoire de la commune, Ceci en remplacement du passage sur le chemin de Champaloux, le tracé emprunterait l'ancienne voie du tacot. Après une présentation des différents plans et lecture complète de la convention, il est proposé de signer la convention en corrigeant pour compléter les articles 1, 2 et 5 par la phrase « et Cyclotourisme ». De plus, M. Le Maire précise qu'une rencontre avec M. BASSELIN Jean-Pierre sera organisée prochainement. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents pour signer la convention avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre et le Département du Doubs.

Questions diverses :

- M. le Maire informe que les Sapeurs-pompiers de Vuillafans organisent leur traditionnelle cérémonie pour la Sainte-Barbe, le **18 décembre à 18 h 30** au monument aux morts suivi d'un pot de l'amitié au C.P.I.
- M. le Maire informe que le 14 août 2022 la paroisse de Vuillafans, fêtera les 500 ans de l'église paroissiale et la commune se chargera d'offrir l'apéritif.
- M. le Maire présente et commente une présentation de la « Maison France Services » mise en place avec la Communauté de Communes Loue Lison et la Ville d'Ornans. Elle est située dans le bâtiment située 32 rue Gervais à ORNANS et à la disposition de tous les habitants des communes de la vallée de la loue pour accompagner la population dans les démarches administratives auprès de : Pôle Emploi, Sécurité Social, Préfecture du Doubs, Trésor Public, etc....

L'ordre du jour étant épuisé le Maire clôt la séance.

Le Maire, Claude CURIE

BOESINGER Anne-Lise	BOUVERET Céline	CHANUSSOT Patrick	CRETIN-GUTH Marie-Thérèse	CURIE Claude
DOLE Benjamin	GAMELON Yves	HOUSER Michelle	JEANNINGROS Rémi	KIBLER Alain
LAMBERT Jean- Benoît	MEREL Stéphane	PERRET-GENTIL Sylvie	THOURIN Olivier	WOZNY Bernard